	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-425

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-425

Soutien de Bordeaux Métropole à l'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) pour l'année 2024. Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'organisme

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) est portée par l'Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT). Elle s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable.

Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux Métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème Chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

Points forts du bilan d'activités 2023 :

En 2023, E2C Gironde proposait d'orienter ses objectifs de développement et d'amélioration autour de trois principaux constats : la baisse des prescriptions, l'augmentation des fragilités sociale, scolaire et psychologique du public, l'absentéisme du public mineur et le manque d'investissement/engagement dans la construction d'un projet professionnel.

L'E2C a relevé le défi de la baisse des prescriptions par un dispositif innovant « d'aller vers » dénommé « pair à pair solidaire » mobilisant les stagiaires actuels et les anciens en tant qu'ambassadeurs de l'école. Des interventions dans les entreprises et en milieu scolaire ont permis de toucher les parents sur leur lieu de travail et de faire passer l'information.

L'E2C a également déménagé sur le campus François d'Assises, dans le quartier Belcier à proximité de la gare Saint Jean qui permet à l'ensemble des villes de la métropole de

bénéficiaire d'un accès facilité à l'E2C33/Bordeaux Métropole. La mixité des publics, au cœur du projet du Campus François d'Assise pour l'égalité des chances a offert aux stagiaires de l'E2C33/Bordeaux Métropole des conditions d'apprentissage motivantes, collaborant notamment avec les étudiants de l'école ingénieur JUNIA.

Programme d'action pour l'année 2024 :

Le programme d'actions 2024 de l'E2C Bordeaux Métropole est annexé à la convention. Les effectifs sont à la hausse et reviennent à la normale avec une capacité de 130 personnes et le projet d'augmenter ce résultat compte tenu de l'implantation de l'école sur le nouveau site. Plus encore que par le passé, l'E2C se donne pour but de rapprocher les jeunes de l'entreprise. L'alternance est au cœur du dispositif E2C et les entreprises sont étroitement associées au processus de formation.

Plan de financement :

L'AFEPT présente un budget prévisionnel 2024 qui s'élève à 732 563 € en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de ses actions et une demande de subvention de 65 000 € supérieure de 5 000 € à celle de 2023 (CF. Budget en annexe de la convention). Il est néanmoins proposé une subvention métropolitaine d'un montant de 58 000 € égal à 2023.

Les autres contributeurs sont L'Etat à hauteur de 245 690 € (33%), l'Europe à hauteur de 351 707 € (48%), le Conseil régional à hauteur de 68 889 € (9,4%). Les charges de personnel représentent 69 % du budget en léger recul par rapport aux précédents exercices.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande formulée par l'organisme en juillet 2023 pour l'exercice 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association pour la Formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2024 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 58 000 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation du programme d'actions 2024 de l'Ecole de la deuxième chance.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZAUX, Monsieur LABARDIN, Monsieur LABESSE, Madame PAVONE, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--